

Série : Histoire de l'Église

Leçon 18 : L'inquisition

(A.D. 1199-1908)

Prêché mercredi le 6 mai 2015
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda
Par : Marcel Longchamps

Formation biblique pour disciples
(Comprenant des études sur tous les livres de la Bible,
sur la théologie systématique et sur l'histoire de l'Église)
Disponible gratuitement en format PDF et en MP3
Voir le contenu détaillé sur le site Web
Série : Histoire de l'Église (T-3)
Leçon 18 : L'inquisition (A.D. 1199-1908)
Église réformée baptiste de Rouyn-Noranda
Adhérent à la Confession de Foi Baptiste de Londres de 1689
www.pourlagloiredechrist.com
Par : Marcel Longchamps

INTRODUCTION

L'**Inquisition** (du mot latin *inquisitio* signifiant *enquête, recherche*) était une juridiction spécialisée (autrement dit un tribunal), créée par l'Église catholique romaine et relevant du droit canonique, dont le but était de combattre l'hérésie, en faisant appliquer aux personnes qui ne respectaient pas le dogme des peines variant de simples peines spirituelles (prières, pénitences) à des amendes lorsque l'hérésie n'était pas établie, et de la confiscation de tous les biens à la peine de mort pour les hérétiques.

L'Inquisition a été créée au 12^e siècle en France pour empêcher la diffusion du sectarisme (ce que les catholiques appelaient ainsi), principalement celui des Cathares et des Vaudois. Cette **Inquisition médiévale** fut associée à partir du milieu du 13^e siècle à l'ordre dominicain. Elle a duré jusqu'au 14^e siècle et a notamment persécuté les Templiers et les Béguines. À la fin du Moyen Âge, le concept et la portée de l'Inquisition furent significativement étendus, en Espagne et au Portugal ainsi qu'aux colonies de leur empire, en particulier

pour contrer la réforme protestante et pour traquer les juifs et les musulmans faussement convertis au catholicisme. À la fin du 15^e siècle, en particulier, l'Inquisition espagnole condamna beaucoup d'hérétiques (ceux qu'ils appelaient ainsi) au bûcher, organisant des ***autodafés** (voir note ci-dessous) de grande ampleur qui ont instauré une terreur durable ; toutefois, ensuite, la proportion des peines les plus lourdes diminua rapidement au cours du 16^e siècle. Alors qu'elle était sur le déclin, ses opposants, en particulier les protestants des pays colonisateurs concurrents de l'empire espagnol, ont commencé une campagne de ***contre-propagande** qui a popularisé une exagération de sa violence réelle (la légende noire de l'Inquisition). L'institution a perduré au 18^e siècle, avant d'être abolie hors des États papaux au début du 19^e, après les guerres napoléoniennes. Elle a été réformée en 1908 par le pape Pie X, sous un nouveau nom et avec de nouveaux objectifs, en tant qu'une des congrégations de la Curie romaine ; elle est devenue en 1965 la *Congrégation pour la doctrine de la foi*.

*Un **autodafé** (du portugais « *auto da fé* », traduction du latin « *actus fidei* » — « acte de foi ») est la cérémonie de pénitence publique célébrée par l'Inquisition espagnole, française ou portugaise, pendant laquelle celle-ci proclamait ses jugements.

Dans le langage populaire, ce terme est devenu pratiquement synonyme d'une exécution d'hérétiques par le feu. Ce glissement de sens est dû au fait que les condamnés relaps ou refusant de se rétracter étaient remis par l'Inquisition aux mains des autorités civiles, qui, parfois, les envoyaient aux bûchers.

« Autodafé » est aussi couramment utilisé pour caractériser la destruction publique de livres ou de manuscrits par le feu.

***Contre-propagande** : L'inquisition est à la fois une réalité historique, un thème extrêmement vivant de l'imaginaire moderne, et un thème classique des discours en faveur de la tolérance. Pour en discuter rationnellement, il faut cependant accepter cette distinction : l'inquisition historique est une chose, la représentation moderne en est une autre, et il y a un certain rapport entre les deux. Traiter aujourd'hui objectivement de l'inquisition demande donc une grande prudence, du sang froid, et un examen critique de sources souvent partisans. Les **révisionnistes** cherchent réexaminer les faits historiques avec objectivité tandis que les **négationnistes** cherchent à excuser, à atténuer ou à contester la réalité de crimes contre l'humanité.

Dans l'Histoire, il y a eu plusieurs juridictions spécialisées de ce type. Il est possible de distinguer trois différentes inquisitions :

1. l'Inquisition **médiévale** (1199-1415), introduite devant les tribunaux ecclésiastiques par le pape Grégoire IX en 1231 ;
2. l'Inquisition **espagnole** (1478-1834), inféodée à la couronne d'Espagne, fondée en 1478 et supprimée en 1834, et l'Inquisition portugaise, inféodée à celle du Portugal, dont l'Inquisition dans les colonies espagnoles et portugaises a dépendu ;
3. l'Inquisition **romaine** (1542-1908) (*Congrégation de l'Inquisition romaine et universelle*), fondée en 1542, remplacée par la *Sacrée Congrégation du Saint-Office* en 1908.

I) L'INQUISITION

L'Inquisition était un tribunal ecclésiastique institué pour rechercher et punir les personnes coupables *d'hérésie*. Que faut-il entendre par ce mot ? Il signifie en réalité toute doctrine contraire à la parole de Dieu. Mais l'Église romaine appelle de ce nom ce qui est opposé à ses enseignements et à ses pratiques. Ainsi, si quelqu'un niait que le pape eût le pouvoir de pardonner les péchés, ou s'il ne croyait pas à la messe, ou, au purgatoire, ou s'il rejetait quelque autre des traditions de l'église, il était regardé comme un hérétique digne de châtement.

Comment faut-il agir avec les hérétiques ? La parole de Dieu nous dit simplement qu'il faut les rejeter et n'avoir pas de communication avec eux (Tite 3:10 ; 2 Jean 10), et c'est ce que l'Église faisait au commencement. Mais quand elle se fut écartée de l'enseignement des Écritures, qu'elle y eut ajouté ses traditions et ses ordonnances, et qu'elle se fut érigée en dominatrice des consciences et des cœurs, elle en vint à dire qu'il fallait châtier les hérétiques qui ne voulaient pas renoncer à leurs erreurs, par la perte de leurs biens, par la prison, et enfin par le feu. Elle prétendait s'appuyer sur ce passage : « Contrains-les d'entrer ».

Déjà à la fin du 4^e siècle, un nommé Priscillien, chef d'une secte qui portait son nom, fut mis à mort avec quelques-uns de ses disciples pour crime

d'hérésie, par ordre de l'empereur Maxime (*). Son principal accusateur était un évêque du nom d'Ithacius. Ambroise de Milan et d'autres évêques jugèrent son action si indigne de sa charge, qu'il fut excommunié et mourut en exil. Ainsi à cette époque, sévir contre les hérétiques était désapprouvé par ce qu'il y avait de meilleur dans l'Église. Nous avons cependant vu, par exemple, dans l'histoire de Chrysostome et d'autres, avec quelle rigueur on traitait ceux qui ne suivaient pas les opinions religieuses des empereurs.

(*) Priscillien était un véritable hérétique. Sa doctrine se rapprochait de celle des Manichéens ; mais ce n'était pas une raison pour le faire mourir.

Au 6^o siècle, l'empereur Justinien édicta des pénalités contre les hérétiques, les Juifs et les apostats. Mais c'étaient des officiers civils qui poursuivaient les délinquants. Les cas d'hérésie étaient portés devant les tribunaux ordinaires. Plus tard les évêques furent investis du droit d'examiner ceux qui étaient accusés d'hérésie. S'ils ne renonçaient pas à leurs erreurs, vraies ou prétendues, ils étaient livrés au pouvoir civil pour être punis ; mais la poursuite des hérétiques ne se faisait pas d'une manière générale et l'on jugeait d'après les décisions des conciles.

Ce fut vers la fin du 12^o siècle que des mesures rigoureuses et plus générales furent prises pour rechercher et punir ceux que l'Église de Rome appelait hérétiques, et ce fut à l'occasion de l'hérésie des Albigeois répandus en grand nombre dans le midi de la France et ailleurs. Nous en parlerons plus tard.

Le Saint-Siège, comme on appelle le siège épiscopal de Rome, sentait son autorité menacée par les progrès de cette hérésie. Aussi le pape Alexandre, en 1163, convoqua un concile à Tours. Voici une des décisions de cette assemblée : « À cause des hérésies existant à Toulouse et ailleurs, nous ordonnons aux évêques et à tous les prêtres du Seigneur demeurant dans ces lieux-là de veiller et sous peine d'anathème, de défendre que là où des partisans de ces hérésies sont connus, nul dans le pays n'ose leur donner asile, ni ne leur prête une aide quelconque. On ne doit avoir aucune relation avec ces personnes, ni pour vendre, ni pour acheter, afin que tout soulagement et toute marque d'humanité leur étant refusés, elles soient

forcées d'abandonner l'erreur de leur vie. Et quiconque tentera de contrevenir à ce commandement, sera frappé d'anathème comme participant à leur iniquité. Quant aux hérétiques, s'ils sont pris, ils seront jetés en prison par les princes catholiques et privés de tous leurs biens ». Voilà comment parlaient les évêques de Jésus Christ chargés de paître les brebis ! Toute réunion, des hérétiques était strictement défendue. On remarquera que non seulement les hérétiques étaient punis par la prison, mais que leurs biens étaient confisqués. Une part allait aux princes, une autre à l'église, et cela devint, pour les hommes avides, un terrible stimulant à porter des accusations contre les personnes riches.

Le pape Innocent III (de 1198 à 1216) déploya le plus grand zèle pour extirper tout ce qui était tenu pour hérésie. Il convoqua, en 1215, le quatrième concile de Latran, où furent passés de nouveaux et rigoureux décrets contre ceux qui différaient, non seulement des conciles généraux, mais de l'Église de Rome. Les évêques devaient être les juges. Dans ce concile il fut décrété : « Les personnes notées seulement comme *suspectes* d'hérésie, à moins qu'elles n'aient pu se justifier elles-mêmes, seront frappées du glaive de l'anathème, et chacun devra les éviter. Si elles persistent pendant une année sous l'excommunication, elles seront condamnées comme hérétiques ». Ainsi se resserrait le filet destiné à prendre et à détruire les hérétiques. Bientôt le système prit sa forme définitive.

Au concile de Toulouse, en 1229, il fut décidé qu'une Inquisition permanente serait établie pour rechercher les hérétiques. Mais ce ne fut qu'en 1233, quand le pape Grégoire IX eut ôté aux évêques le pouvoir de punir ceux qui étaient coupables d'hérésie, et qu'il l'eut donné aux Dominicains, que l'Inquisition prit la forme d'un tribunal distinct. On le nomma le Saint-Office, et ses officiers furent appelés Inquisiteurs de la foi.

Avant d'aller plus loin, disons qui étaient les Dominicains. Un jeune prêtre espagnol, nommé Dominique de Guzman, né en 1170, se distinguait par son éloquence, sa piété, son ascétisme et son dévouement à la cause de l'Église romaine. En vue de la défendre contre les hérétiques, il fonda à Toulouse l'ordre des frères prêcheurs qui, d'après lui, furent nommés Dominicains. Bien que Dominique prétendît qu'il ne fallait employer contre les hérétiques d'autres armes que la prière, la persuasion et l'exemple, il accepta la charge d'inquisiteur, et comme tel persécuta les Albigeois avec la plus grande

cruauté. Son emblème était un chien portant dans sa gueule une torche enflammée et brûlant le monde. Emblème frappant de ce qu'il fut car sa vie se passa à pourchasser les hérétiques et à les faire brûler. Il fut canonisé en 1234, et est ainsi un des saints que l'Église romaine invoque et prie ! L'apôtre Paul disait : « Je ne suis pas digne d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'Église de Dieu ». Dominique, lui, a passé sa vie à persécuter des chrétiens, et à cause de cela l'Église de Rome a fait de lui un saint, et a inscrit son nom comme tel dans le calendrier. Mais à moins qu'avant sa mort il ne se soit repenti de ses cruautés et n'ait imploré le pardon de Christ — ce que nous ignorons — son nom ne saurait être inscrit parmi les saints de Dieu. Les Dominicains sont vêtus d'une robe blanche avec un capuchon noir. Ils s'engagent par serment à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour défendre l'église et le pape et pour détruire l'hérésie. Le pape leur donna son approbation et les nomma « les vraies lumières du monde », tristes et terribles lumières que celles que projetaient les bûchers qu'ils allumèrent pour consumer de soi-disant hérétiques !

Bien que, dans toutes les contrées de l'Europe occidentale, le fanatisme des prêtres ait fait brûler par le pouvoir civil ceux qu'ils disaient hérétiques, l'établissement de l'Inquisition rencontra une forte opposition dans plusieurs États. C'est en Espagne et au Portugal, ainsi que dans les contrées qui étaient soumises à ces royaumes, que le terrible tribunal fut érigé d'une manière permanente et fonctionna avec une rigueur cruelle durant près de six cents ans, n'ayant été aboli qu'au commencement du 19^e siècle.

Nous dirons maintenant quelques mots sur l'organisation du Saint-Office et sur la manière dont il procédait. Dans chaque contrée où l'Inquisition était établie, il y avait un Inquisiteur général. C'était toujours quelque haut dignitaire ecclésiastique qui dépendait du pape seul. Ni roi, ni prince, ni gouverneur n'avait autorité sur lui. Il nommait d'autres inquisiteurs pour chaque province où leur œuvre devait être poursuivie. Au-dessous de ceux-ci il y avait de nombreux officiers, tous prêtres et généralement de l'ordre des Dominicains. C'étaient des conseillers, des secrétaires, des consultants, outre les *alguazils* qui étaient chargés d'exécuter les ordres de l'inquisition, et les *familiers* ou serviteurs.

Toute personne attachée à l'Inquisition était liée par le serment le plus solennel à garder le secret sur ce qui se passait dans ses murailles. Tout

témoin appelé devant les inquisiteurs, ainsi que tout prisonnier, devait prêter le même serment de ne jamais révéler ce qu'il y avait vu et entendu.

Partout où l'on soupçonnait qu'il y avait des personnes entachées d'hérésie, on envoyait des espions pour tâcher de les découvrir. On corrompait les serviteurs pour qu'ils déposassent contre leurs maîtres ; on s'efforçait d'engager les amis à trahir ceux qui avaient confiance en eux ; on encourageait même les enfants à dénoncer leurs parents au Saint-Office.

Tout garçon de 14 ans et toute fille de 12 ans devaient jurer devant le prêtre, non seulement qu'ils abjuraient toute doctrine contraire à l'Église de Rome, mais qu'ils feraient tout ce qui serait en leur pouvoir pour poursuivre et dénoncer ceux qu'ils sauraient tenir ces doctrines. Deux fois par an, on lisait dans toutes les églises un mandement ordonnant au peuple d'informer les inquisiteurs dans les six jours, des hérétiques qu'ils connaîtraient. Sinon ils pouvaient eux-mêmes être poursuivis comme tels.

Toute personne soupçonnée d'hérésie, qu'elle fût riche ou pauvre, de haute naissance ou simple paysan, prêtre ou laïque, pouvait s'attendre de jour ou de nuit à entendre la voix des alguazils : « Ouvrez, au nom du Saint-Office », et être sommée de comparaître devant le redoutable tribunal avec bien peu ou point d'espoir de revoir sa demeure et sa famille.

Tenter de s'échapper était inutile, car on n'épargnait aucun moyen de saisir les fugitifs, et les agents de l'Inquisition étaient partout ; d'ailleurs la fuite était considérée comme un aveu de culpabilité. Résister n'était pas moins impossible, car l'Inquisition avait en main toute la force armée du royaume, et qui aurait osé aider quelqu'un contre les serviteurs des inquisiteurs ? C'était s'exposer au même châtement que l'hérétique lui-même.

Lorsqu'un prisonnier était traduit devant le tribunal, on ne lui disait jamais de quoi il était accusé, mais on lui ordonnait de confesser ses opinions hérétiques, même s'il ne les avait jamais émises de vive voix à personne et les avait gardées dans ses pensées. Pour l'amener à cette confession, on employait toutes sortes de moyens et de ruses. Ordinairement les juges prétendaient savoir tout ce qui le concernait, mais ils lui disaient que, s'il avouait, on userait d'indulgence envers lui. Quelquefois même on lui promettait le pardon s'il disait tout, promesse rarement, si même jamais

tenue. Mentir dans l'intérêt de l'Église n'est pas un péché pour les agents de Rome.

Si la persuasion ne réussissait pas, on employait la torture. Même si le prisonnier avait confessé sa foi, il y était souvent appliqué, afin que les souffrances lui fissent dénoncer ceux qui avaient les mêmes croyances que lui. Les tortures étaient affreuses, trop affreuses pour être décrites. Les membres étaient disloqués, les parties délicates du corps brûlées, etc. Les souffrances que les païens faisaient endurer aux chrétiens des premiers temps, ne dépassaient pas celles que le Saint-Office infligeait à ceux qui comparaissaient devant lui. Le supplice se prolongeait jusqu'à ce que l'on eût obtenu les aveux désirés, où jusqu'au moment où l'on craignait pour la vie de la victime. Combien de fidèles témoins de Christ, hommes et femmes, en Espagne et en d'autres contrées soumises à la cruelle Rome, ont enduré ces souffrances avec une constance héroïque pour l'amour du Seigneur et de la vérité ! « Ils n'ont pas aimé leur vie, même jusqu'à la mort » (Apocalypse 12:11).

Si la torture n'avait pas amené le prisonnier à faire des aveux, on employait la ruse pour en tirer de lui. On plaçait dans la même cellule une personne soi-disant accusée aussi du crime d'hérésie. Celle-ci parlait contre l'Église et l'Inquisition, et cherchait ainsi à obtenir de l'accusé quelque réponse à ses suggestions. On bien quelqu'un venait le voir sous prétexte de lui apporter des consolations. Il affirmait au prisonnier que s'il voulait s'ouvrir à lui, le secret serait bien gardé et qu'il userait de toute son influence pour le faire relâcher. Si le prisonnier ajoutait foi à ces paroles perfides, c'était son arrêt de mort. C'était toujours le même système de mensonge.

Lorsqu'on n'avait pas trouvé contre l'accusé des preuves suffisantes pour le condamner à la mort, ou s'il reconnaissait avoir tenu des doctrines contraires à l'Église de Rome, mais qu'il s'en repentait, il était quelquefois pardonné. Mais sur 2000, avoue un historien papiste, à peine un ou deux furent entièrement absous. Jamais le pardon n'était accordé à ceux que le Seigneur avait employés comme serviteurs de sa Parole. D'ailleurs le pardon ne libérait pas les pénitents, comme on nommait ceux qui se repentaient. Ils subissaient un châtement plus ou moins rigoureux, plus ou moins prolongé. Ils étaient souvent enfermés pour la vie, soit dans les prisons de l'Inquisition, soit, pour les femmes, dans des couvents. Parfois on les

plongeait dans des cachots où jamais la lumière ne pénétrait, ou bien tels que le prisonnier ne pouvait s'y tenir ni debout, ni assis, ni couché.

Quant à ceux contre lesquels deux témoins pouvaient affirmer qu'ils leur avaient entendu proférer des paroles hérétiques, ou ceux qui confessaient tenir des doctrines estimées telles et ne voulaient pas les rétracter, leur punition était la mort par le feu. Mais les inquisiteurs et leurs serviteurs ne prononçaient, ni n'exécutaient eux-mêmes la sentence. Non ; l'Église de Rome a horreur du sang, dit-elle, et défend à ses prêtres de le verser. Quand donc le Saint-Office avait jugé qu'un homme était digne de mort, elle le livrait au bras séculier, c'est-à-dire aux magistrats civils, en recommandant avec hypocrisie de le traiter avec douceur et de ne pas toucher à sa vie. Mais ce n'était qu'une manière de parler, et les magistrats le savaient bien. Ils n'ignoraient pas qu'épargner quelqu'un que l'Inquisition avait condamné, c'était se rendre suspects eux-mêmes, et s'exposer à la vengeance du terrible tribunal. Au contraire, s'ils faisaient brûler le condamné, ils gagnaient l'approbation des prêtres et obtenaient du pape le pardon de leurs péchés. Trois années d'indulgences étaient accordées à tous ceux qui assistaient au supplice des hérétiques.

L'Inquisition avait d'abord sévi en France contre les Albigeois. Elle agit ensuite en Espagne contre les Juifs et les Maures. Les Juifs étaient fort nombreux en Espagne et, sous la domination tolérante des Maures, avaient acquis de grandes richesses. Sous prétexte que les Juifs pervertissaient les chrétiens et qu'ils avaient profané les saintes hosties, mais en réalité, pour s'emparer de leurs biens, le roi Ferdinand ordonna qu'ils se fissent chrétiens ou qu'ils quittassent le royaume. Plusieurs aimèrent mieux s'en aller et abandonner leurs maisons et leurs biens plutôt que de professer une religion qui, pour eux, était une idolâtrie. D'autres consentirent à être baptisés, mais ils haïssaient une religion qu'ils n'avaient embrassé que par crainte, et en secret ils continuaient à pratiquer leurs anciens rites. C'est contre eux que l'Inquisition usa de son pouvoir pour les rechercher et les punir. Des milliers furent brûlés ou subirent d'autres châtiments, et le roi et les inquisiteurs se partagèrent leurs richesses.

Les Maures étaient des Arabes mahométans qui, au 8^o siècle, avaient envahi la plus grande partie de l'Espagne et y avaient fondé un royaume florissant.

On montre encore des ruines, vestiges de leur ancienne splendeur. Peu à peu, les princes chrétiens qui s'étaient réfugiés dans les montagnes des Asturies, au nord du pays, reconquirent les provinces occupées par les Maures, et les refoulèrent en Afrique. Enfin, Grenade, leur ville capitale, fut prise en 1492 par le roi Ferdinand et sa femme Isabelle, et leur domination prit entièrement fin. Leur dernier roi, Boabdil, alla vivre à Alpujarra dans la retraite. Il avait été stipulé qu'il pourrait demeurer en Espagne et que ceux de ses anciens sujets qui resteraient dans le pays y auraient le libre exercice de leur religion. Au commencement, les Maures furent traités avec douceur. Un évêque, nommé Fray Hernando de Talavera, qui était un vrai chrétien, eut à cœur leur conversion, et renonçant à une situation qui lui valait plus de richesses, il accepta d'être archevêque de Grenade. Il avait compris que le seul moyen d'amener les Maures au christianisme était de leur faire connaître Christ ; il se mit à l'œuvre dans ce but et traduisit pour eux la Bible en arabe. Par son esprit de douceur et sa vie irréprochable, il gagna l'affection des Maures qui l'écoutaient volontiers. Mais cette manière de répandre l'Évangile ne convenait pas aux autres évêques et aux conseillers du roi et de la reine. Fray Hernando dut leur céder et se retirer ; on l'accusa même d'hérésie, mais il fut absous par le pape.

Sous la pression des prêtres qui leur persuadèrent qu'il fallait purger le sol espagnol de tout ce qui n'était pas chrétien, le roi et la reine, malgré les traités, obligèrent l'ancien roi à quitter l'Espagne, et les Maures furent mis dans l'alternative d'être bannis ou de se faire baptiser. Des milliers furent expulsés, et d'autres milliers, gagnés par l'appât de riches récompenses, se laissèrent baptiser. Mais que valaient de semblables conversions ? Le nom de Christ n'en restait pas moins haï par ces soi-disant convertis qui gardaient en secret leurs anciennes coutumes religieuses. Le Saint-Office trouvait là de nombreuses occasions de sévir, quand on lui dénonçait ceux qui secrètement pratiquaient des rites musulmans, et les biens des condamnés revenaient encore au roi et aux inquisiteurs. Quel christianisme que le leur ! Le Seigneur Jésus avait dit à ses disciples : « Ne vous amassez pas de trésors sur la terre », et aussi : « Aimez vos ennemis ». Était-ce là ce que pratiquaient les membres du Saint-Office et ceux qui les assistaient ?

Mais, après les Juifs et les Maures, quand des âmes, lors de la Réformation, eurent été éclairées et converties au Seigneur par la parole de Dieu et les écrits des réformateurs, ce fut contre elles que l'Inquisition tourna tous ses

efforts. En effet, c'était un danger mortel pour l'Église de Rome. Personne n'aurait songé à se faire Juif ou mahométan ; mais la parole de Dieu montrait les erreurs et les abus de l'Église de Rome, et, lorsqu'elle était saisie dans le cœur, elle séparait les âmes fidèles. C'est pourquoi l'Inquisition mit tout en œuvre, les prisons, le fer et le feu, pour étouffer la vérité, en accablant et détruisant ceux qui en étaient les témoins. Elle l'avait fait en des temps précédents et en d'autres contrées, chaque fois que la vérité avait éclairé des âmes et qu'elles l'avaient confessée ; mais c'est en Espagne et au Portugal que la persécution prit un caractère systématique.

L'Inquisition n'a été abolie en Espagne que dans les premières années du 19^e siècle, mais peut-on dire que l'esprit qui l'a inspirée a pris fin ? Dans le courant d'un siècle (le 16^e), en Espagne seulement, sous six différents grands inquisiteurs, plus de 20000 personnes furent brûlées pour cause de religion, et plus de 225000 condamnées à différentes peines ! Et toutes ces cruautés accumulées s'accomplissaient au nom de Celui qui s'est donné Lui-même pour le salut des hommes, et qui disait à Jean et à Jacques demandant à faire descendre le feu du ciel sur des hommes qui ne recevaient pas leur Maître : « Vous ne savez de quel esprit vous êtes animés ! ».

QUESTIONS D'ÉTUDE

1. Pouvez-vous répondre à ces questions?

A) Pouvez-vous nommer les « trois » inquisitions?

B) Les inquisiteurs utilisaient les Saintes Écritures pour justifier leurs actions. Croyez-vous qu'ils erraient et pourquoi?

C) Croyez-vous que les croyants puissent utiliser la violence pour imposer la foi?

2. Question de réflexion

A) Obtenir la vérité sur l'inquisition est une tâche ardue : manipulation de la vérité, accès aux sources, volonté de protéger son image, etc. Comprenez-vous le rôle du révisionnisme et du négationnisme dans toute cette affaire?

3. Pour mieux profiter de la leçon

De nombreux ouvrages ont été écrits sur le sujet de l'inquisition. La difficulté est d'en trouver un qui décrit le phénomène de façon objective et honnête. La propagande moderne s'est grandement développée. Nous devons toujours prier l'Éternel de nous éclairer et de nous guider!

APPLICATIONS

1) Cette leçon nous donne l'occasion de réfléchir sur l'homme :

. Il est méchant

Jérémie 17 : 9

9 Le cœur est tortueux par-dessus tout, et il est méchant : Qui peut le connaître ?

. Il est violent

Genèse 6 : 11-12

11 La terre était corrompue devant Dieu, la terre était pleine de violence.

12 Dieu regarda la terre, et voici, elle était corrompue ; car toute chair avait corrompu sa voie sur la terre.

. Il est menteur

Romains 3 : 4

4 Loin de là ! Que Dieu, au contraire, soit reconnu pour vrai, et tout homme pour menteur, selon qu'il est écrit: Afin que tu sois trouvé juste dans tes paroles, Et que tu triomphes lorsqu'on te juge.

**NOUS TE BÉNISSEONS ÉTERNEL, DIEU D'AMOUR, DE BONTÉ ET
DE VÉRITÉ!**

A M E N !